

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 302

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par

M. Lurel, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« national et international »,

les mots :

« à l'échelle nationale et internationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de préciser que les outre-mer participent, partout dans le monde, au rayonnement de la France.